



Abus par un agent du ministère de la justice

Par Steph korrigan

Bonjour, j'ai rencontré une personne nommée xxxxxx sur Facebook avec qui j'étais devenu ami. Celle-ci s'est proposée de m'aider dans le cadre d'une candidature pour la réserve de la police ou gendarmerie nationale du fait qu'elle se présentait comme substitut du procureur en Corrèze, j'ai appris plus tard au tribunal judiciaire de Tulle. Lui posant la question sur le B2, Celle-ci m'a dit qu'elle envoyait dixit ses enquêteurs pour questionner ma famille, mes amis, mes voisins etc....tous les jours, elle me disait que ses enquêteurs étaient à l'ouvrage me mettant la pression. Bref, en allant sur son compte Facebook, je m'aperçois que cette dame a des m?urs pour le moins un peu légères avec des blagues de jeunes filles découpées et mises dans un sac plastique etc...alerté par ensemble de ces infos, j'apprends par des amis communs que cette dame est apparemment mythomane et coutumière de la chose mais n'est pas substitut de procureur du tribunal de Tulle, mais greffière dans ce même tribunal. J'ai appelé ce tribunal pour confirmer cette info mais la dame de l'accueil n'a pas voulu me renseigner, mettant court à l'appel. Comment puis-je connaître son emploi exacte? Qui puis-je contacter? pour que cette personne soit convoquée par sa hiérarchie, afin que cette situation ne se reproduise pas avec d'autres. Dans l'attente de votre réponse, je vous remercie. Bien Cordialement.

Par isernon

bonjour,

êtes-vous certain de l'identité de cet amie ?

Salutations

Par yapasdequoi

Bonjour,

Sur les réseaux sociaux on rencontre toutes sortes de personnes y compris (et surtout) peu recommandables. Et rien ne prouve que son identité ou son emploi sont bien ce qu'elle prétend. Coupez tout lien avec elle et méfiez-vous à l'avenir de ces "amis" virtuels qui ne vous veulent pas de bien.

Si vous pensez que cette personne a commis des infractions (usurpation d'identité) ou des délits (atteintes aux biens ou aux personnes), vous pouvez porter plainte. Mais il faut des preuves et plus que des copies d'écran.